

Séance de l'après-midi du 6 octobre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS
À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF
PAR 3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 6 octobre 2009 à 13h 30
Club Aramis
912, chemin Mont-Granit Ouest
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme NICOLE HUPPÉ 1

M. NORMAND BÉDARD 6

Mme DORIS PRÉVOST 8

Mme COLETTE LÉVEILLÉ..... 10

Mme MICHELLE PAGEAU 11

GRUPE DE CITOYENS ET CITOYENNES DE KINNEAR'S MILLS..... 13

 M. Jean-Guy Pageau

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE, RÉGION DE THETFORD 18

 M. Claude Gagnon, président

 M. Claude Gagnon, directeur

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE THETFORD MINES..... 24

 M. Louis Thivierge

REPRISE DE LA SÉANCE

CONFÉRENCE DES ÉLUS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES..... 27

 M. Laurent Lampron

 M. Martin Vaillancourt

MOT DE LA FIN 43

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement Des Moulins.

10 Bienvenue à ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par monsieur Louis Dériger.

15 Nous allons poursuivre les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Il est possible d'exercer un droit de rectification sur des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou les données et non pour contester une argumentation ou une opinion d'un participant.

25 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Je vous rappelle que les séances sont toutes enregistrées.

30

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
NICOLE HUPPÉ

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'invite notre première interlocutrice, madame Nicole Huppé.

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

40

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

45 Bonjour madame.

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

50 Qui suis-je? J'ai fait ça question-réponse!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin)

55 Et suite aux audiences d'hier soir, j'ai ajouté un peu de texte.

Vivre à Thetford Mines! Lors des audiences d'hier soir, on a mentionné à plusieurs reprises Thetford Mines comme exemple...

60 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez un petit peu! Là, vous dites que vous réagissez à des propos qui se sont tenus hier. On demande de pas commenter les mémoires des gens qui ont présenté.

65 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Non, c'est un ajout que je veux mettre à mon rapport. Ce matin, j'ai réécrit trois (3) sections, parce que je trouve important qu'est-ce que tout ce qui a été dit par rapport à Thetford.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous comprenez que c'est important de ne pas réagir aux propos qui ont été dits.

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

75 Non, c'est des idées que je veux émettre, parce que je trouve important de donner un point de vue.

PAR LE PRÉSIDENT:

80 On vous écoute.

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

85 OK. Ça fait que comme exemple à ne pas suivre pour Thetford, on disait, à plusieurs reprises, comme exemple à ne pas suivre, au niveau du paysage, j'aimerais rappeler aux plus jeunes que si la ville de Thetford Mines, partie urbaine, existe, c'est parce qu'il y a eu des mines qui s'y sont installées et qui en ont fait sa prospérité.

90 On peut vivre à Thetford Mines sans avoir un trou de mine à côté de sa maison et une dompe de l'autre bord.

95 Si le village de Pontbriand s'est développé, c'est parce que ses résidents allaient travailler aux défuntes mines Flintkote et Nationale situées sur le territoire de l'ancienne municipalité de Pontbriand, près de la route 112. C'est toujours le syndrome du pas-dans-ma-cour.

100 La campagne bucolique! Lorsqu'on parle de la campagne comme d'un endroit bucolique et calme, j'aimerais vous informer que la "trail" provinciale de quatre-roues et de motoneiges passe devant notre cabane à sucre et notre chalet; oubliez pas que ça fait du bruit, ces engins-là.

105 En plus, les cultivateurs possèdent des fans à foin, de la machinerie qui fait du bruit. Maintenant, j'aimerais aussi vous parler des odeurs de purin dont l'épandage se fait avant la première coupe de foin, avant la deuxième coupe de foin et après celle-ci; aussi bien dire que ça sent souvent très fort et très longtemps.

110 La diminution de la population de Kinnear's Mills! Un autre point que j'aimerais souligner, c'est que la population de Kinnear's Mills diminue malgré qu'il n'y a pas d'éolienne dans le paysage.

115 Les jeunes couples recherchent un village qui possède son école, sa garderie et des services de proximité, ce qui ne correspond pas tellement à Kinnear's Mills.

120 En plus, je me demande vraiment qui va payer pour garder ces quatre (4) églises qui semblent si importantes pour les opposants au projet des éoliennes, j'espère que l'on ne compte pas sur les propriétaires de terres à bois et d'érablières.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

125 J'aurais une petite question à vous poser. Votre chalet, à quelle distance il va être de l'éolienne?

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

125

Il est à deux kilomètres (2 km), un (1) mille.

PAR LE PRÉSIDENT:

130

OK.

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

135

Je vais voir l'éolienne, parce que cet été, il y avait la mesure de prise du vent, quand je suis assise à la table dans mon chalet, la fenêtre, ça arrive là, puis ça me dérange pas pantoute.

140

Puis justement, la mesure de vent, un petit carré comme ça, ça a pris pratiquement un mois avant que je réussisse à le voir, parce qu'il y avait toujours de la brume, vous savez, avec le mois de juillet qu'on a eu, il mouillait tout le temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

145

Vous dites dans votre mémoire:

"Je demande également à 3Ci d'être à l'écoute des citoyens qui leur formuleront des plaintes et de tout mettre en oeuvre pour rétablir les ponts avec les opposants au projet."

Comment, d'après vous, ça pourrait fonctionner ou qu'est-ce qui pourrait être fait?

150

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

Bien, ça peut être par de l'information. Parce que là, les opposants semblent être du monde qui étaient pas informés, tandis que ceux qu'on est pour, on était comme informés.

155

Moi, la plus grosse surprise de ma vie que j'ai eue, c'est quand on est arrivés à la réunion à Kinnear's Mills, on avait eu une convocation par la municipalité pour savoir ce qu'ils feraient avec l'argent des éoliennes.

160

Moi, j'avais pris la peine avant de leur écrire justement quand ils avaient demandé aux citoyens de donner des idées, et puis là, c'est comme si là, les opposants arrivaient, ça fait que je me dis, peut-être que si, bon, de toute façon quand l'installation sera là, c'est d'être à l'écoute des plaintes et puis c'est ça, de voir si elles sont fondées.

165

Si elles sont fondées, de justement, les régler. Parce que souvent c'est ça, il y a des fois que les gens vont se plaindre et c'est comme s'il y a pas d'écoute.

C'est ça que je demande, que la compagnie ait de l'écoute, surtout vu à Kinnear's Mills, vu que ça pose – que c'est là que sont les opposants. À Thetford, il a pas l'air d'y en avoir.

170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que le maire a consulté, d'après vous, est-ce que vous avez eu toute l'information?

175 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Bien moi, je suis allée à des rencontres d'information avec 3Ci, puis c'est ça, on est allés à celle à Thetford, parce qu'on pouvait pas aller à la date qu'elle était à Kinnear's.

180 Puis l'ingénieur de la compagnie nous a montré justement c'était quoi Kinnear's, parce que c'est sûr que nous autres, c'est celles-là qui nous intéressaient dans le cap à Thom. Celles à Thetford, en tout cas, je les verrai pas de chez moi certain parce que je suis dans la basse ville.

185 En tout cas, nous autres, on considérait qu'on avait eu – c'est sûr qu'au début, j'avais des réticences, parce que justement, si on avait passé par les routes dont on a parlé, justement qui portent la 112 qui me mène justement à mon chalet et à ma cabane à sucre, c'est vraiment une route qui a de la difficulté à être en bonne condition par la Ville de Thetford; si les éoliennes avaient passé là, ça veut dire que nous autres, ça passait plus, nos routes. Ça fait que j'avais cette question-là à poser.

190 Un coup qu'on a répondu que c'est ça, c'était par l'autre route, puis qu'ils faisaient leur route pour y aller, bien, à ce moment-là, nous autres les craintes qu'on avait!

195 Le bruit, bien, mon mari ronfle, ça fait que, comme ils ont dit hier soir, je vais encore plus entendre ronfler mon mari que les éoliennes, je pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Dériger.

200

PAR LE COMMISSAIRE:

205 Peut-être une petite question madame! Dans votre mémoire, vous parlez aussi d'ajouter une offre touristique donc un sentier d'interprétation de l'énergie éolienne. Est-ce que c'est un sentier qui serait mis en place par la municipalité ou par le promoteur?

PAR Mme NICOLE HUPPÉ:

210 Ah, c'est juste moi qui disais ça, parce que quand ils nous ont demandé, Kinnear's, quoi
faire avec l'argent, bien, j'avais demandé en premier de baisser nos taxes. Je pense que ça
serait important, parce qu'en 2008, quand ils nous ont donné le dix pour cent (10 %), c'est sûr
qu'ils nous ont monté les valeurs de dix-quinze mille dollars (10 000 \$-15 000 \$), c'est ça, ils avaient
dit, bien, c'est de valeur, on avait besoin d'argent pour la municipalité, ça fait que c'est comme ça
qu'on n'a pas baissé le taux de taxation. Ça fait que j'avais mis ça.

215 Puis ensuite, j'avais mis justement de prévoir des sous pour ceux qui seront dérangés
pendant l'installation des éoliennes. On peut se permettre de faire quelque chose.

220 Quand on fait quelque chose puis qu'on donne l'impression, des fois c'est juste donner
l'impression aux gens qu'on s'occupe d'eux autres, c'est ça, ça les calme, et puis c'est ça.

225 Puis là, le sentier d'interprétation, moi, j'avais proposé d'aller faire un pique-nique à la
base des éoliennes, mais non, c'est juste moi qui dis, bien, vu que comme c'est là, ça serait
probablement les premières éoliennes dans des milieux habités. Bien, je me dis, c'est peut-être
l'occasion.

230 On entend des gens qui disent, bien, il y en a qui vont à Baie-des-Sables, mais c'est loin.
Le cultivateur voisin y est allé justement les voir, mais ça a pris cinq (5) heures de route aller et
cinq (5) heures de route retour pour aller en voir.

Ça fait que là, des gens probablement viendraient ici, puis ça ferait une acceptabilité
aussi peut-être plus, un coup que le projet serait en place. Parce que moi, je le vois déjà là,
parce que je vois des avantages.

235 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

245 _____
NORMAND BÉDARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais monsieur Normand Bédard.

250 Bonjour.

PAR M. NORMAND BÉDARD:

255 Bonjour.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Merci beaucoup. Avez-vous une éolienne sur votre terrain?

PAR M. NORMAND BÉDARD:

265 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous habitez le centre-ville?

270 **PAR M. NORMAND BÉDARD:**

Un petit peu à l'extérieur, deux kilomètres (2 km) à l'extérieur en gagnant vers Inverness, un peu au coin des chemins Craig et chemin de Kinnear's Mills et la route chez nous, la route Bédard.

275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là où ça l'a changé de couleur dernièrement?

280 **PAR M. NORMAND BÉDARD:**

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Quand vous dites:

"J'ai été impressionné par la transparence manifestée et par les réponses claires et sans ambiguïté à nos questions de la part du promoteur."

290 Je comprends que vous avez été consulté suffisamment?

PAR M. NORMAND BÉDARD:

295 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

300 Vous avez eu toute l'information?

PAR M. NORMAND BÉDARD:

305 Oui. Puis aux questions, il cherchait pas d'échappatoire, c'était la vraie réponse à la question sans hésitation.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Puis vous, vous habitez depuis un certain temps à Kinnear's?

PAR M. NORMAND BÉDARD:

315 Je suis né en 1940.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 Puis sur le plan du paysage, qu'est-ce que ça vous dit, des éoliennes dans les montagnes?

PAR M. NORMAND BÉDARD:

325 Moi, j'y vois pas d'inconvénients. Je suis pas sûr d'en voir de chez nous, mais j'ai pris quelques adresses hier soir des endroits qu'on pourrait en voir facilement s'il y a lieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 OK. Donc ça va, merci beaucoup monsieur.

DORIS PRÉVOST

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Donc j'inviterais maintenant madame Doris Prévost.

PAR Mme DORIS PRÉVOST:

Bonjour.

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

345 **PAR Mme DORIS PRÉVOST:**

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Encore là, vous dites que vous demeurez à quel endroit, au centre-ville?

PAR Mme DORIS PRÉVOST:

Non, dans un rang.

355

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans quel rang?

360 **PAR Mme DORIS PRÉVOST:**

La route Bédard. Je suis la conjointe du monsieur qui vient de parler.

PAR LE PRÉSIDENT:

365

OK, donc ça va. Donc vous avez eu toute l'information?

PAR Mme DORIS PRÉVOST:

370 Oui. Je suis allée sur Internet, il y avait un document que ça s'appelait Parc Des Moulins, puis ah oui, j'ai lu tout ce qu'il y avait à lire.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Pouvez-vous me parler de la manière dont la municipalité vous a informée?

PAR Mme DORIS PRÉVOST:

380 Bien, ils ont convoqué des rencontres, puis on est allés. Franchement, là, on n'a rien à reprocher à la municipalité, là, ils ont fait ce qu'ils avaient à faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

385 OK, merci beaucoup madame.

COLETTE LÉVEILLÉ

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais madame Colette Léveillé.

Bonjour.

395

PAR Mme COLETTE LÉVEILLÉ:

400 Bonjour monsieur le Président. Mon intervention, moi, se veut vraiment juste d'opinion, c'est mon opinion personnelle.

Alors je me présente!

LECTURE DU MÉMOIRE

405

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Merci beaucoup. Vous parlez que les sommes versées aux municipalités seront réinvesties pour le bien-être de la collectivité, est-ce que vous avez des suggestions?

PAR Mme COLETTE LÉVEILLÉ:

415 Bien nous à Kinnear's Mills, notre force dans une petite municipalité comme nous sommes, c'est vraiment le bénévolat. Et il y a beaucoup de comités au sein de la municipalité, puis je pense que quand il aura des sommes additionnelles, il y aura sûrement les personnes concernées qui sont membres des comités qui vont avoir en masse de suggestions, parce que de l'amélioration au niveau de la municipalité, il y en aura toujours à faire.

420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, ça va. Merci beaucoup madame.

425

MICHELLE PAGEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

430

J'inviterais maintenant madame Michelle Pageau.

PAR Mme MICHELLE PAGEAU:

435

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour madame Pageau.

440

PAR Mme MICHELLE PAGEAU:

Bien oui, je suis bien une résidente de Kinnear's, je demeure à l'extrémité, à la sortie du village.

445

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

450

D'après vous, est-ce que la municipalité aurait pu changer des choses sur la consultation auprès de la population?

PAR Mme MICHELLE PAGEAU:

455

Moi, je suis allée à beaucoup de consultations, quasiment toutes, il y en a une que j'ai manquée, j'étais à l'extérieur, et je peux dire que j'ai tout eu l'information.

Et moi aussi, j'ai Internet à la maison, alors on peut aller chercher toute l'information qu'on veut et qui correspond à nos goûts, parce que tu peux aller chercher n'importe quelle information sur Internet, de la fausse et de la bonne.

460

Ça fait que moi, je suis allée chercher, je suis allée voir partout partout, je me suis promenée partout sur Internet. J'ai passé des heures moi aussi.

Et je pense que la municipalité a fait tout son possible pour répondre à nos besoins, à nos réponses, je suis certaine.

465

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

470

PAR LE COMMISSAIRE:

Juste pour bien comprendre! Quand vous dites d'injecter des sommes pour les comités, les différents comités de la municipalité, actuellement est-ce que la municipalité s'est engagée à le faire? Est-ce qu'il y a eu des discussions?

475

PAR Mme MICHELLE PAGEAU:

Actuellement, la municipalité, moi, comme responsable de la bibliothèque, je peux parler de ce que la municipalité nous donne. J'ai des chiffres ici qui sont exacts.

480

La municipalité, à chaque année, elle nous donne mille six cents dollars (1600 \$) pour notre organisation, et elle paie, parce que nous autres, on fait partie du Réseau biblio de Québec, il faut qu'elle paie trois piastres et cinquante-deux (3,52 \$) par nombre de citoyens, ça veut dire à peu près mille cent cinquante dollars (1150 \$) à peu près qu'elle nous paie actuellement.

485

Ça revient à peu près à trois mille cinq cents (3500 \$) à peu près que la municipalité nous fournit.

490

Mais je sais ce qui s'en vient au niveau de la bibliothèque, il y a des grands besoins qui s'en viennent et actuellement, la municipalité n'a pas les moyens de nous payer ce qui pourrait améliorer la qualité de services à la bibliothèque pour nos citoyens à Kinnear's, parce qu'on a une très belle bibliothèque.

495

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais est-ce que la municipalité, jusqu'à maintenant, est-ce qu'elle vous a, disons, s'est engagée si jamais le projet allait de l'avant?

500

PAR Mme MICHELLE PAGEAU:

Non, pas pour le moment.

505

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

510

GOUPE DE CITOYENS ET CITOYENNES DE KINNEAR'S MILLS

PAR LE PRÉSIDENT:

515

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Guy Pageau.

PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:

520

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Bonjour monsieur Pageau.

PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:

530

Je vais commencer par me présenter! Alors je suis un résident de Kinnear's Mills, bien, je suis le conjoint de Michelle.

Et je vais aussi indiquer un peu ma formation, puisque dans le texte que je vais lire, je porte des jugements qui tiennent compte de mes compétences.

535

Alors je suis ingénieur géologue de formation; j'ai enseigné pendant trente-cinq (35) ans au Cégep de Thetford dans le domaine de la technologie minérale. En particulier, j'ai eu l'occasion de dispenser des cours d'hydrogéologie et dans le domaine aussi de la géo-environnement, et j'ai aussi donné des cours aux foreurs-dynamiteurs dans la région de Sherbrooke.

540

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

545

Je donne la source de ce texte à la page suivante!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin)

PAR LE PRÉSIDENT:

550

Merci beaucoup. Dans la première page de votre document, vous dites:

"En plus de supporter le Conseil municipal dans sa décision unanime..."

555

Est-ce qu'il y a eu une décision unanime du Conseil municipal?

PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:

560

Alors pour affirmer ceci, je me suis basé sur deux (2) procès-verbaux, un qui date du 5 novembre 2007. C'est deux (2) résolutions, 2007-223 et 2007-224. C'est marqué:

"Adoption du Règlement numéro 408 amendant le Règlement de zonage visant l'implantation d'éoliennes.

565

"Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement numéro 408 amendant le Règlement de zonage 264 afin d'établir les normes visant l'implantation d'éoliennes."

Puis l'autre, c'est la même chose, sauf que c'est pour les règlements sur les permis et les certificats.

570

Alors moi, je considère que des conseillers qui votent à l'unanimité pour un règlement qui contrôle les normes d'implantation des éoliennes, moi, je considère que ces conseillers-là sont en faveur de l'éolienne.

575

Et l'autre procès-verbal, lui, il est plus récent, il date du 6 avril 09. C'est la résolution 2009-061. C'est marqué:

"Premier projet de Règlement numéro 428 concernant le Règlement de zonage des éoliennes.

580

"Attendu qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil du 12 janvier 2009;

"Attendu que le premier projet de règlement abrogera le Règlement 422;

585

"Attendu que le Règlement 428 amendera le Règlement de zonage 264 et subséquemment l'amender par les règlements modifiant les 270, 283, 320, etc.;

590

"Attendu que les élus ont fait la lecture du premier projet de règlement au moins quarante-huit (48) heures avant la présente;

"En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de Règlement 428 concernant le Règlement des éoliennes et de faire tenir une assemblée publique aux fins de consultation le 27 avril 2009 à dix-neuf heures (19 h)."

595

Je me suis basé là-dessus pour affirmer qu'on appuyait la résolution unanime du Conseil municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

600

Page 3, vous dites qu'on peut vérifier l'acceptabilité sociale. Vous citez des études, mais moi, j'aimerais ça vous entendre un peu dans vos recherches, j'aimerais ça savoir si vous auriez pu identifier des moyens qui pourraient être mis en place à Kinnear's Mills pour mesurer l'acceptabilité sociale?

605

PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:

Vous savez, quand on a un projet comme le projet aussi important que les éoliennes, pour mesurer l'acceptabilité sociale, il y a l'information, mais il y a aussi une volonté que le citoyen doit avoir d'accepter cette information-là, de l'analyser et de porter un jugement sur l'information qu'il reçoit.

610

Moi, on a regardé, parce que notre objectif, c'était de transmettre aussi l'information juste, alors on a produit un document d'information répondant aux préoccupations, aux principales préoccupations des gens, c'est-à-dire qui touchaient la santé, tous les phénomènes de bruit, effets stroboscopiques, etc.

615

On l'a fait parvenir dans chaque résidence de Kinnear's Mills. J'ai rencontré des gens, et ce document-là était appuyé par des références, une page et demie (1 ½) de références crédibles d'organismes scientifiques qui ont fait des recherches. Et les gens ne l'ont pas lu ou quand ils l'ont lu, ont dit non, on croit pas ça.

620

Donc les gens, jusqu'à un certain point, la polarisation pour le développement éolien est telle que les gens qui sont non vont rester non et les gens qui sont oui vont rester oui, sauf un certain nombre qui, oui, j'espère, vont permettre, oui, de prendre cette documentation-là, de la lire et de l'analyser et de porter un jugement sur le développement éolien à Kinnear's Mills.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

630

PAR LE COMMISSAIRE:

635 Une question concernant – en fait vous faites référence à une étude du gouvernement d'Écosse pour ce qui est de la question des paysages!

Est-ce que cette étude-là peut s'appliquer à la région ici? Est-ce qu'il y a des éléments qui sont similaires, selon vous?

640 **PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

Moi, malheureusement je l'ai pas lu. J'ai tiré ce texte-là d'un volume qui mentionnait cette étude-là, donc je l'ai remise là.

645 J'ai pas consulté l'étude plus avant, donc je peux pas dire si la méthodologie utilisée pour cette étude-là s'appliquerait par exemple pour la région de Kinnear's Mills.

650 Mais je l'ai mentionnée, parce que j'estime que pour vérifier si les gens acceptent bien l'éolien, je pense que les gens doivent vivre pendant un certain temps près des éoliennes et voir aussi l'impact visuel, qu'est-ce que ça l'a après deux-trois-quatre (2-3-4) ans, est-ce qu'ils ont eu des problèmes de santé, est-ce qu'ils ont eu des problèmes de bruit, etc.

655 Et l'étude nous dit que ces gens-là, dans quatre-vingt-onze pour cent (91 %) des cas, ils sont favorables pour une expansion; alors on peut en déduire facilement qu'ils sont très à l'aise près de ces éoliennes-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

660 Peut-être une dernière question pour ma part! Votre Groupe, en fait, vous dites au départ, bon, c'est un groupe de citoyens, vous êtes combien de personnes dans ce groupe-là?

665 Parce qu'il y a le groupe, le Mouvement Dans le Vent qui nous a été présenté hier, ce groupe-ci, il y a des gens qui font partie de ce groupe-là Dans le Vent, mais dans ce groupe-ci, on parle de combien?

PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:

670 Bon, le groupe Dans le Vent est un groupe du oui mais régional, donc qui englobe à la fois Kinnear's Mills, Saint-Jean-de-Brébeuf et Thetford.

Moi, le mouvement, les gens que je représente, ce sont des résidents de Kinnear's Mills et dans ce groupe-là, aucun des résidents est propriétaire d'une éolienne.

675 Parce que souvent, on s'est fait accuser dans le développement éolien, oui, on peut bien être favorable, parce qu'il y a des gens qui ont des redevances parce qu'ils ont des éoliennes sur leur propriété.

680 Alors moi, dans le Groupe qui signe ce document-là, aucun a des éoliennes sur leur propriété, et beaucoup de ces gens-là voient des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc en fait les signatures qu'on retrouve, c'est les membres du groupe?

685 **PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

Du groupe, et il y en a d'autres aussi. Mais là, disons que pour aujourd'hui, je représente ces dix (10) personnes-là.

690 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Une petite dernière! Vous, ça fait combien de temps que vous êtes à Kinnear's Mills?

PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:

700

Moi, je suis arrivé à Kinnear's Mills en 70. Mais en permanence, j'ai toujours eu une résidence secondaire à Kinnear's Mills, je travaillais, comme j'ai mentionné, à Thetford, au cégep, et à la retraite, je me suis en venu en permanence à Kinnear's Mills.

PAR LE PRÉSIDENT:

705

Moi, j'aimerais connaître de la part de quelqu'un que ça fait longtemps qui demeure dans le coin, dans un coin qu'on a qualifié de patrimonial, avec un grand paysage, comment vous voyez ça, l'implantation, l'érection d'éoliennes dans les montagnes?

710 **PAR M. JEAN-GUY PAGEAU:**

Moi, voyez-vous, je suis très à l'aise avec ça. Mais je respecte les gens, je comprends aussi qu'il y a des gens qui ne veulent pas accepter cet impact visuel là.

715

Mais quand je regarde, vous savez, on a un centre historique, dans le centre du village, on a quatre (4) églises, donc on a un site historique, et quand on veut prendre des photos des

églises ou du site historique, on n'est pas capable de prendre une photo sans avoir un poteau, des fils électriques, etc. Et là, je vous dis exactement, parce que je m'occupais de prendre des photos, puis on n'est pas capable d'en prendre.

720

Alors les éoliennes, à mon avis, sont beaucoup plus esthétiques. L'emplacement qu'on donne aux éoliennes, on leur fait épouser le relief et elles sont à une distance, par rapport au centre, les plus près, je vous le dis, c'est deux kilomètres (2 km) et plus, et souvent, elles sont à quatre-cinq kilomètres (4 km-5 km) pour la majorité des gens.

725

Alors ce qu'on voit, c'est à peine perceptible.

Alors moi, je me dis, pour les gens qui veulent pas en voir, puis c'est une façon catégorique, on peut rien faire. Mais je suis persuadé que plusieurs voient ça comme un élément esthétique et après un (1) an ou deux (2) ans, même moins que ça, ça va être très facilement acceptable.

730

Je suis persuadé que notre décor va rester aussi joli, puis les couleurs qu'on a à l'automne, ça les changera pas.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

740

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE, RÉGION DE THETFORD

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Maintenant, j'inviterais messieurs Claude Gagnon!

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

750

D'abord, merci de nous recevoir. Je me présente, Claude Gagnon, je suis, dans la vie, directeur général de la Caisse Desjardins de Thetford Mines, mais également président du Comité de diversification économique de la région de Thetford. Et le Claude Gagnon qui m'accompagne est, lui, directeur exécutif du même comité.

755

Avant d'aborder le contenu de notre mémoire qu'on vous présente en résumé, il est important de situer ce qu'est le Comité de diversification économique de notre région!

C'est d'abord un lieu de concertation entre les dirigeants des organismes à caractère économique de la région, ainsi qu'un représentant d'industries dans les secteurs ciblés.

760 De plus, des personnes-ressources de différents ministères se joignent à nous pour faire évoluer les dossiers.

765 Nous existons depuis 96. Nos priorités de travail portent sur la diversification économique de notre région qui était, comme vous le savez sans doute, marquée depuis plus de cent (100) ans par son caractère monoindustriel.

Nous nous préoccupons aussi de lever les obstacles sur le développement, par exemple la perception négative du milieu, la rareté des ressources humaines dans certains secteurs.

770 Ce groupe prend sa force dans la concertation entre ses membres et le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'économie de la région.

Il est également apolitique au sens où aucun représentant sur le Comité n'est un élu.

775 L'essentiel de notre mémoire est, au fond, très simple. De par la position que nous occupons sur l'échiquier régional, nous avons eu à soutenir le projet de l'entreprise 3Ci.

780 Dès la naissance du projet, nous avons eu différentes rencontres avec les promoteurs. Notre seul intérêt a porté sur la contribution potentielle de ce projet à la diversification et au développement de notre économie régionale.

Dans ce contexte, notre mémoire témoigne de la qualité du rapport entre les promoteurs et le milieu régional.

785 Nous avons été séduits par leur attitude d'ouverture à nos préoccupations, par l'importance qu'ils accordent au milieu régional et par le souci qu'ils ont de la protection de l'environnement.

790 En ce sens, on peut affirmer qu'ils sont soucieux de l'environnement, tant au plan social, humain que géophysique.

795 Tout au long des démarches que nous avons eues avec l'entreprise 3Ci, nous avons posé un certain nombre de questions relativement aux retombées régionales. Suite à nos échanges avec eux, en particulier les promoteurs ont accepté de rencontrer les responsables de nos deux (2) centres spécialisés, Oleotek et CTMP, ont bien voulu inscrire dans leur projet, en collaboration avec Oleotek, l'expérimentation d'une huile biodégradable pour la protection de l'engrenage des turbines.

800 Ils ont accepté de tenir des séances d'information publiques, ont été ouverts à la mise en place d'un Comité de maximisation des retombées régionales, ont invité des acteurs régionaux dont le Comité de diversification à la présentation du projet à d'éventuels investisseurs.

805

Pour nous, ces collaborations illustrent l'attitude des promoteurs envers le milieu régional, attitude que nous avons hautement appréciée. Depuis l'origine du projet dans le milieu, cette attitude ne s'est pas démentie.

810

Bref, nous avons été à même de constater que le projet 3Ci, d'une valeur de plus de quatre cents millions (400 M\$), pouvait avoir des retombées régionales importantes sous l'angle de notre diversification économique.

815

Tout au long des échanges avec 3Ci, lors de l'élaboration du projet, nous avons pu observer aussi leurs préoccupations pour l'environnement, particulièrement sous l'angle du bruit et de l'aspect visuel d'une part et d'autre part, sous l'angle de la protection optimale du milieu forestier, en cours de construction notamment.

Les promoteurs se sont montrés ouverts à nos questions, patients dans les échanges et prêts à faire des aménagements au projet si nécessaire.

820

Les membres du Comité de diversification sont conscients qu'un projet d'une telle ampleur peut avoir quelques effets dérangeants, plus particulièrement en phase de construction, tout comme sur la perception de personnes sous l'angle visuel ou sous celui du bruit.

825

Nous croyons que des inconvénients existent, mais ils sont somme toute minimes. Les données dont nous disposons sous l'angle du bruit, décibels et infrasons, ainsi que sous celui de l'aspect visuel, tel qu'expérimenté à Murdochville notamment, nous permettent de soutenir notre point de vue.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, "Le Comité...")

830

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin)

Merci.

835

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que je comprends que vous avez siégé au Comité de maximisation des retombées?

840

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Est-ce qu'il va y avoir un bilan qui va être produit des retombées directes dans la région de Thetford par ce comité-là?

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

850 Bien, tout à fait. Dans la phase actuelle, dans la première phase du Comité de maximisation, l'enjeu est d'abord de faire connaître à nos développeurs potentiels, à nos propriétaires d'entreprises, la possibilité et les capacités qu'ils peuvent avoir de collaborer à la mise en place et à la construction.

855 Effectivement, il y aura des bilans à tirer à la fin de la réalisation totale, mais les bilans vont être bons dans la mesure qu'on va avoir fait notre travail pour vraiment vendre la région et la faire développer par les gens de la région, et continuer à convaincre les promoteurs et tous les gens qui vont entourer le centre décisionnel de la mise en place du projet.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, vous venez de dire que c'est de l'information que vous allez transmettre auprès des entrepreneurs notamment. Est-ce qu'il a été discuté avec le promoteur l'élaboration de certaines ententes pour s'assurer que le promoteur embauche et fasse affaire vraiment avec des entreprises de la région?

865

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

870 Oui, tout à fait. Au Comité de maximisation, on a convenu d'un protocole qui existe entre nous et tous les organismes membres du protocole dont 3Ci, de l'obligation de trouver la façon de maximiser les retombées régionales.

875 Et ce sera d'abord et avant tout notre rôle à nous de la région, de s'assurer qu'effectivement, il y aura le maximum de retombées. Mais effectivement, il y a un contrat qui est signé entre tous les intervenants pour s'assurer de cette obligation.

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Un contrat auquel le promoteur a adhéré?

880

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

Oui, tout à fait.

885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans une de vos recommandations, vous dites: "à apporter des correctifs rapides au moment de la rencontre de difficultés", avez-vous songé à certains moyens?

890 **PAR M. CLAUDE GAGNON, président:**

Bien, comme le dit un peu le texte, une difficulté de cet ordre-là n'est pas une difficulté prévisible, prévue, donc on fait plus face à une situation d'urgence ou de complication.

895 Mais ce qu'on entend depuis le début et ce qu'on a essayé de s'assurer, c'est de la grande ouverture d'esprit du promoteur pour nous permettre, un, d'intervenir avec lui dans de telles situations et deuxièmement, de lui permettre et de nous permettre de trouver des solutions avantageuses pour et la réalisation du projet et le bien-être et le bien-fondé du projet dans les milieux comme tels.

900

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

905 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une question pour la formation de la main-d'oeuvre! Est-ce qu'il y a des formations qui sont envisagées, qui sont des formations adaptées, si on veut, aux besoins qu'un projet de parc éolien pourrait amener dans la région?

910

Est-ce qu'il existe des ententes avec le cégep ou avec des institutions d'enseignement, en fait pour cibler vraiment, pour que les jeunes puissent accéder à ce genre d'emploi?

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

915

Je vais vous répondre dans un premier temps. Oui effectivement, dès le début, on a associé le cégep de la région.

920 Mais j'ai presque envie de laisser répondre mon homonyme, je vais dire ça comme ça, qui était l'ancien directeur général du cégep, donc il est mieux placé que moi pour vous répondre.

PAR M. CLAUDE GAGNON, directeur:

925 Dès le début des échanges avec 3Ci, effectivement la question d'assurer que nous avons dans la région les compétences en ressources humaines pour pouvoir soutenir le projet, ça a été présenté.

930 Au moment où nous en avons discuté, vous savez, le CLE, le Centre local d'emploi, est également membre du Comité de diversification économique, et il est assuré qu'au moment où on développera, on aurait besoin, en accord avec la firme, de compétences particulières, à ce moment-là ce sera fait.

935 Même chose dans le domaine de l'oléochimie, si l'huile biodégradable est également utilisée dans le cadre des turbines, là, il y a une expérimentation, mais à long terme, si c'était le cas, évidemment la formation pourrait être donnée.

Et dans les deux (2) cas, dans les trois (3) cas, et au niveau de la commission scolaire, au niveau du cégep ainsi que du CLE, il y a une parfaite ouverture sur cette question.

940 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur l'expérience avec l'huile biodégradable, est-ce que c'est sur plusieurs éoliennes?

950 **PAR M. CLAUDE GAGNON, président:**

J'aurais plus tendance à transférer la réponse à 3Ci.

955 Mais avec ce qu'on a comme information, au moment où on se parle, c'est que l'entente qui est élaborée ou en discussion avec Oleotek, c'est de la mettre en expérimentation dans au moins une éolienne au départ de la construction, pour évaluer les performances de ladite huile qui est inventée depuis un certain nombre d'années ici en région, puis qui devrait faire une percée, pas juste dans le monde de l'éolien, mais dans le monde des transformateurs électriques aussi.

960 Il y a des pourparlers au moment où on se parle avec Hydro-Québec et d'autres fournisseurs d'électricité.

PAR LE PRÉSIDENT:

965 Et est-ce qu'il y a des suivis qui vont être rendus publics de cette expérience-là au Comité? Est-ce que ça va être déposé au Comité?

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

970 Oui, parce que Oleotek fait partie du Comité de diversification. Comme on disait au début, c'est un ensemble de partenaires en concertation.

975 Et l'oléochimie est l'axe numéro 1 de développement retenu pour la diversification économique de notre région. Donc il nous tient à coeur et c'est en fonction de cette priorité de développement que c'est sûr qu'on va être tout à fait collé sur l'approche; et au Comité de maximisation, bien, ça fera partie également des points que vous soulevez tantôt qu'on devrait avoir des suivis.

PAR LE PRÉSIDENT:

980 OK, merci beaucoup.

PAR M. CLAUDE GAGNON, président:

985 Ça fait plaisir, messieurs.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE THETFORD MINES

PAR LE PRÉSIDENT:

990 J'inviterais maintenant monsieur Louis Thivierge.

Bonjour.

995 **PAR M. LOUIS THIVIERGE:**

Bonjour.

1000 Alors je me présente en premier! Je suis Louis Thivierge, je suis le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines.

LECTURE DU MÉMOIRE

1005 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. J'avais une seule question! Quand vous parlez en 7.2, vous dites:

1010 "L'accessibilité à leurs terres sera améliorée ce qui en haussera la valeur marchande."

Comment vous voyez ça?

PAR M. LOUIS THIVIERGE:

1015

Bien, on croit que souvent dans des terrains qu'il y avait pas vraiment de chemins, que les gens pouvaient pas accéder, comme on dirait, au fond de leurs terrains, puis maintenant, grâce aux éoliennes, il va y avoir des chemins accessibles, bien, on croit que le propriétaire terrien va pouvoir, va avoir une meilleure accessibilité, donc va pouvoir utiliser sa terre de

1020

meilleure façon.

Puis nous, on croit que ça peut augmenter la valeur des terrains, surtout s'il y a une éolienne aussi dessus, c'est certain que ça l'a un impact important sur la valeur.

1025

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

Monsieur Dériger.

1030

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous dites dans votre mémoire que la présence d'une grappe de tours esthétiques contribuera à donner une image de marque à la région, est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu plus? Comment vous voyez cette question-là du paysage?

1035

PAR M. LOUIS THIVIERGE:

Je vais dire, je pense qu'on va être les premiers à avoir, quand les éoliennes seront bâties, on sera les premiers à avoir, dans l'Est du Québec, on va être les premiers à avoir les éoliennes en marche.

1040

Les éoliennes qu'on voit régulièrement sont en Gaspésie, sont loin; ceux qui ont fait du tourisme un peu sont allés voir, ça amène un côté touristique assez important pour ces régions-là.

1045

Puis je crois qu'on est plus près des centres, plus près de Québec, ces choses-là, je crois que ça peut emmener une belle image à notre région; puis surtout qu'à l'œil, moi, je trouve ça personnellement très joli, donc je pense que ça peut apporter quelque chose de plus à notre région.

1050

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

1055

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1060 Donc nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes, on sera de retour à trois heures moins dix (3 h -10). Merci beaucoup.

1065 SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1070

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous voulez, nous allons reprendre!

1075

Donc j'inviterais monsieur Laurent Lampron s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Lampron.

1080

PAR M. LAURENT LAMPRON:

Bonjour monsieur Fortin, bonjour monsieur Dériger.

1085

Je vous présente Martin Vaillancourt à ma droite, Martin est conseiller en développement régional à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches.

Alors donc moi-même, Laurent Lampron, directeur général de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches.

1090

Alors dans un premier temps, un remerciement à vous les commissaires d'avoir accepté de recevoir le mémoire de la Conférence régionale des élus, et quelques mots pour excuser monsieur Réal Laverdière, président de la Conférence, qui ne pouvait être ici cet après-midi; monsieur Laverdière, bien sûr, est occupé ces jours-ci avec une situation à titre d'élu municipal.

1095

Alors donc, vous comprendrez que notre intervention se situera à une tout autre dimension. Jusqu'à présent, nous avons entendu des dimensions de niveau tout à fait local, de niveau un peu plus régional au niveau de la MRC des Appalaches.

1100

Je rappellerai que la CRÉ de Chaudière-Appalaches traite de l'ensemble de la région administrative de Chaudière-Appalaches qui couvre le territoire de Saint-Jean-Port-Joli jusqu'à Val-Alain le long de la route 20, le long de la 73 bien sûr, de Lévis jusqu'à Saint-Georges de Beauce aux lignes américaines, et comprenant la MRC des Appalaches, les trois (3) MRC de Beauce, la MRC des Etchemins, ainsi de suite.

1105

Alors c'était juste pour nous mettre en contexte que notre intervention se voudra donc de dimension un peu plus large, avec des préoccupations beaucoup plus larges et donc une dimension qui concerne le cadre dans lequel un investissement comme celui qui est proposé par le projet Des Moulins pourrait s'inscrire.

1110

Alors je rappelle donc que la Conférence régionale des élus a un conseil d'administration composé de vingt-quatre (24) élus municipaux provenant de chacune des neuf (9) MRC de la

région de Chaudière-Appalaches, ainsi que de la Ville de Lévis et auxquels se joignent douze (12) représentants de la société civile, ainsi que les huit (8) députés qui représentent la région de Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale.

1115

Et que la Conférence régionale des élus a un mandat orienté principalement sur deux (2) volets, celui de la concertation régionale et celui du développement régional.

1120

Alors donc dans notre mémoire, nous avons rappelé les principales initiatives et les principales activités que la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches a tenues depuis 2005, dans le cadre justement du développement de l'énergie éolienne sur le territoire régional de la région administrative.

1125

Je vous rappellerai que dès 2005, nous sommes intervenus auprès du gouvernement du Québec pour que – le gouvernement du Québec venait à ce moment-là de publier sa politique énergétique, sa nouvelle politique énergétique par le biais du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, et dans lequel nous avons demandé ou souhaité que le gouvernement du Québec souhaite l'intervention de partenaires municipaux dans le développement de projets d'énergie éolienne, ce qui paraît être le cas dans le projet qui nous concerne cet après-midi.

1130

En janvier 2006, le conseil d'administration de la CRÉ formait un comité de travail auquel a participé mon collègue monsieur Vaillancourt, pour animer le milieu de Chaudière-Appalaches dans un processus de décision locale et régionale vis-à-vis la mise en place d'un projet de développement éolien. Alors donc ce comité a été formé de membres élus et non élus du conseil d'administration de la CRÉ.

1135

Un peu plus tard, monsieur Vaillancourt a notamment animé une douzaine de soirées d'information sur le développement de projets éoliens.

1140

Je dois vous dire que monsieur Vaillancourt a une expertise intéressante, dans le sens où il a accompagné plusieurs partenaires de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord dans le cheminement que ces régions-là ont vécu vis-à-vis le développement de projets éoliens sur leur territoire.

1145

Alors donc, entre avril 2006 et septembre 2007, la CRÉ a été sollicitée. Nous avons reçu une invitation de participer à une douzaine de conférences auprès de conseils de maires, de conseils de MRC, de groupes de citoyens, de municipalités du territoire pour partager notre connaissance à ce moment-là du développement éolien ailleurs, mais aussi qui pourrait s'inscrire dans le développement de Chaudière-Appalaches.

1150

En mars 2007, nous avons même, en collaboration avec des partenaires – je vous en ai nommé quelques-uns tantôt des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, mais aussi de partenaires d'outre-mer, de France – commencé à développer une collaboration franco-québécoise qui nous a amenés, entre autres, à publier, en octobre 2008, et

1155 vous les avez reçus, je pense, avec les documents déposés cet après-midi, un guide que nous
avons préparé à l'intention des élus municipaux du Québec qui s'appelle "Énergie éolienne et
acceptabilité sociale".

1160 Je crois que tout ça a été déposé au secrétariat, avec une version un peu plus courte qui
permet justement de guider les élus municipaux dans leur processus de décision.

1165 Ce guide a été distribué à toutes les municipalités de la région de Chaudière-Appalaches
dès le mois de novembre 2008. Le guide a été publié en octobre 2008 et diffusé à toutes les
municipalités, c'est-à-dire aux maires et aux mairesses des municipalités de Chaudière-
Appalaches en novembre 2008.

Nous avons également déposé cet après-midi copie de notre rapport annuel, pour bien
saisir ce qu'est la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches.

1170 Également, entre juillet et septembre 2007, la Conférence régionale des élus a tenu, en
partenariat avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, l'AQLPA, et
le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, neuf (9) soirées-conférences
portant sur les enjeux du développement de l'énergie éolienne sur notre territoire.

1175 Ce sont quelque deux cent cinquante (250) citoyens de toutes les régions, je vous ai
rappelé tantôt que nous représentons neuf (9) MRC et la Ville de Lévis, alors ce sont quelque
deux cent cinquante (250) citoyens qui se sont déplacés pour assister aux conférences.

1180 Bien sûr, cet après-midi la CRÉ n'a pas pour mandat de se prononcer dans un sens ou
dans l'autre vis-à-vis le projet Des Moulins. La CRÉ a pour mandat de s'assurer qu'un
développement se fasse de façon ordonnée et bien sûr, compte beaucoup sur l'expertise du
Bureau d'audiences publiques en environnement pour s'assurer que tout cela se fasse selon les
règles de l'art.

1185 Alors bien sûr, nous avons nos préoccupations, et les préoccupations que nous
partageons avec vous sont celles du développement durable; et je vous rappellerai que dans le
cadre de la planification quinquennale de développement régional 2008-2013, adoptée par la
Conférence régionale des élus à l'automne 2008 et publiée en mars 2009 à Saint-Georges, nous
avons adopté notre nouvelle planification stratégique qui est à l'angle du développement durable.

1190 Et dans ce contexte-là, nous sommes très heureux de constater que pour le projet Des
Moulins, les préoccupations se situent à la fois dans la sphère économique, dans la sphère
sociale et dans la sphère environnementale, mais également dans la sphère de la gouvernance,
et nous vous émettrons tantôt quelques avis qui touchent chacun de ces aspects.

1195

Alors donc, justement, nous allons appeler nos interventions, nos commentaires des avis plutôt que des recommandations. La nuance, les mots ont beaucoup d'importance quant à leur nuance.

1200 Alors le premier avis de la Conférence régionale des élus s'inscrit dans le cadre de la sphère économique et qui mentionne bien sûr que la Conférence accueillerait très favorablement l'investissement de la valeur proposée par le projet.

1205 Dans un second avis, en ce qui concerne la maximisation des retombées économiques, bien sûr sans vouloir commenter les prédécesseurs, nous avons entendu un peu plus tôt une intervention de ce côté et bien sûr, nous souhaitons que les retombées économiques se fassent valoir tout autant et principalement bien sûr dans le cadre de la MRC des Appalaches; mais si on peut élargir un peu plus sur l'ensemble de la région, compte tenu de la quantité de biens et de services que nécessite un tel projet, qui peuvent nécessiter des expertises, des connaissances, 1210 des biens et des services qui peuvent être obtenus dans d'autres secteurs de la région Chaudière-Appalaches, on souhaiterait que ce soit considéré.

En ce qui concerne les impacts environnementaux et la publication de l'étude d'impact, bon, nous avons bien sûr noté également la démarche du promoteur de publier très tôt, de rendre 1215 publique très tôt l'étude d'impact environnementale, et nous saluons cette activité comme étant un élément tout à fait "louangeable".

En ce qui concerne l'acceptabilité sociale du projet, notre expérience, à partir des consultations dont je vous parlais tantôt, à la fois lors des douze (12) rencontres sur invitation de 1220 conseils municipaux ou de conseils de MRC, et également lors de la soirée ou la tenue de la tournée de consultation et d'information, en collaboration avec l'AQLPA et le Conseil régional de l'environnement, nous démontre que le développement éolien est généralement bien reçu par la population de Chaudière-Appalaches.

1225 Et nous avons répertorié, comme vous le voyez dans notre document, l'ensemble des sites, des dix (10) sites où il y avait eu des propositions de déposées auprès d'Hydro-Québec.

Maintenant, en ce qui concerne le cadre d'implantation de la filière, nous avons, comme on en témoigne dans notre mémoire, suivi l'évolution du développement éolien à travers le 1230 Québec depuis maintenant cinq (5) ans, et les choses ont beaucoup progressé, ce que nous saluons d'ailleurs, et je crois que nous tirons des leçons de nos expériences passées, et c'est bien ainsi. Et que bien sûr, les événements que nous vivons ces jours-ci permettront de mieux planifier et d'aménager le parc éolien dont il est question aujourd'hui, tout en respectant les territoires, la population, les aspects environnementaux et bien sûr d'autres projets à l'avenir.

1235 Nous avons salué et nous saluons notamment le contrôle local du projet. Dans le document sur l'acceptabilité sociale déposé auprès des élus municipaux, un aspect important est bien sûr celui du contrôle local. Et pour nous, qu'un partenariat d'affaires soit proposé aux

1240 municipalités de Saint-Jean-de-Brébeuf, de Kinnear's Mills et de Thetford Mines par le promoteur
3Ci est extrêmement important et, encore une fois, ceci facilitera, à notre avis, l'acceptabilité
sociale.

1245 Maintenant, dans un processus de contrôle local, il y a ce que j'appellerais l'équité de la
décision et ici, nous souhaitons bien sûr que le processus auquel nous participons, vous
participez et nous participons, puisse permettre de garantir une équité du processus décisionnel
entre les différents partenaires du contrôle local.

1250 Et enfin, nous souhaitons bien sûr que des représentants issus du milieu, d'organisations
locales et régionales, puissent également collaborer au contrôle local.

1255 Alors donc, c'était les principales orientations que nous souhaitons vous déposer cet
après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255 Merci beaucoup. Nous avons un certain nombre de questions à vous poser.

1260 Je vais commencer par l'application du guide. Vous avez mentionné tantôt un guide sur
l'énergie éolienne, l'acceptabilité sociale.

1265 Qu'est-ce que vous pensez de ce guide par rapport au projet actuellement? Est-ce que la
municipalité l'a eu à temps, est-ce qu'elle aurait pu s'en servir?

PAR M. LAURENT LAMPRON:

1265 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Est-ce qu'elle s'en est servie?

PAR M. LAURENT LAMPRON:

1275 Vous voyez la question du "timing". Le guide a été publié en octobre 2008 et diffusé en
novembre 2008.

Oui, elle aurait pu s'en servir, et souhaitons qu'elle s'en soit servie. Le guide a été diffusé
dans toutes les municipalités, dans toutes les MRC.

1280 Maintenant, nous ne sommes pas là pour vérifier si c'est effectivement le cas. Nous
souhaitons que ça ait été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais passer la parole à monsieur Dériger et je vais revenir, ce sera pas long!

1285

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait, pour poursuivre un peu sur cette question de guide! On comprend qu'il a été diffusé et distribué en 2008-2009, selon ce qu'on a compris, donc après disons les premières démarches qui ont été faites ici dans la région pour démarrer le projet.

1290

Mais dans votre mémoire, vous parlez aussi de l'implication de la CRÉ, vous dites que vous avez sensibilisé les MRC entre autres dans un genre de tournée que vous avez fait en région, puis vous avez sensibilisé les MRC à se doter d'un règlement de contrôle intérimaire, entre autres, c'est ça que vous avez spécifié.

1295

Est-ce que la MRC des Appalaches a été rencontrée? Est-ce qu'elle a été sensibilisée à l'importance de se doter d'un document comme celui-là?

1300

PAR M. LAURENT LAMPRON:

Oui. Je vais inviter monsieur Vaillancourt qui a participé à chacune de ces rencontres de répondre à la question.

1305

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

Oui. Donc un des buts que s'était donné le Comité régional sur le développement éolien de la Chaudière-Appalaches, c'était de sensibiliser, d'amener l'information auprès des élus de la région et de les sensibiliser à se doter d'un RCI.

1310

Il y a sept (7) ou huit (8) MRC de la région qui se sont dotées d'un tel RCI.

Pour différentes raisons, la MRC des Appalaches a préféré ne pas adopter un RCI commun à l'ensemble des municipalités du territoire. Par contre, il y a plusieurs municipalités sur son territoire qui se sont dotées d'un règlement intérimaire pour encadrer le développement éolien.

1315

En fait, le but, c'était de pallier à l'absence de réglementation à l'époque qui touchait spécifiquement le développement éolien; donc on encourageait les gens à se doter d'un règlement de contrôle intérimaire.

1320

PAR LE COMMISSAIRE:

1325 Et ça, ça a été fait dans quelle période, en 2007, en 2006? Je me souviens pas si la date est indiquée.

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1330 Ça a été fait à partir de janvier 2006.

PAR LE COMMISSAIRE:

1335 Donc au moment où ce que les projets ou que le démarchage se faisait dans la région au niveau du promoteur?

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

Exact.

1340 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, c'était quoi l'argument de la MRC? Est-ce que vous êtes au courant pourquoi ils ont pas choisi d'en faire un règlement? Est-ce que vous le savez?

1345 **PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

Je le sais pas précisément, mais je crois qu'il y avait des divergences sur certains aspects, comme les distances séparatrices, etc., etc.

1350 Mais disons, l'adoption d'un RCI, dans plusieurs MRC du territoire, s'est fait en reproduisant, si on veut, un certain nombre de RCI qu'il y avait dans les régions du Bas-Saint-Laurent ou de la Gaspésie où il y avait déjà eu des développements éoliens.

1355 À certains endroits, il y avait même pas de démarche faite par des promoteurs, donc c'était pas très compliqué d'adopter un RCI qui était basé sur les informations disponibles.

À d'autres endroits, comme à la Communauté métropolitaine de Québec dont le territoire de Lévis fait partie, là, ils sont repartis en fait de zéro pour établir une réflexion sur qu'est-ce qu'ils voulaient comme règlement de contrôle intérimaire, donc le processus a été un peu plus long.

1360 En fait, c'est un peu différent d'une MRC à l'autre sur le territoire.

Ici, ce qu'on constate, c'est que les municipalités ont préféré se doter de règlement individuel que d'avoir un règlement uniformisé pour l'ensemble de la MRC.

1365 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que selon vous, il y a un avantage d'adopter un règlement de contrôle intérimaire par rapport à un règlement municipal?

1370 **PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

En fait, l'avantage, c'est dans l'application du règlement, c'est-à-dire que généralement, les zones d'étude pour un projet éolien s'inscrivent pas directement dans un territoire d'une seule municipalité, donc il y a nécessairement un chevauchement.

1375

Ceci dit, il aurait très bien pu y avoir un chevauchement d'une MRC à une autre, puis qu'il y ait des règlements de contrôle intérimaire qui auraient pu être différents; c'est ce qu'on constate dans une autre partie du territoire. Donc le problème est juste un problème d'échelle et non pas une incompatibilité de la réglementation.

1380

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis ce que je comprends aussi, je pense, dans votre intervention, c'est qu'en fait, les municipalités auraient pu aussi bien, même avec un règlement de contrôle intérimaire, aussi adopter un règlement dans la municipalité qui leur est propre?

1385

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

Oui, mais il aurait pas porté exactement sur les mêmes choses, parce que les pouvoirs se chevauchent pas à ce moment-là.

1390

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le cadre de votre tournée, est-ce que vous avez senti que les petites municipalités, par rapport à de grands projets comme ça, étaient dépassées?

1400

PAR M. LAURENT LAMPRON:

Je vais de nouveau m'en remettre à monsieur Vaillancourt qui a participé à ces soirées.

1405 **PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

Dans le guide dont on parle depuis quelques minutes, on fait mention de deux (2) études de cas. Une première étude de cas qui remonte dans l'ancien, les tous premiers projets, c'est le cas de Murdochville, et une deuxième étude de cas qui, à l'époque, on a préféré ne pas nommer, qui est en fait une municipalité du territoire de la Chaudière-Appalaches, et on voit très bien, en lisant l'étude de cas, que la mairesse donne son opinion sur effectivement la difficulté d'avoir accès aux mêmes moyens qu'un promoteur pour arriver à bien comprendre les tenants et aboutissants d'un tel projet.

1415 Pour préciser, il s'agit pas du présent projet Des Moulins dans l'étude de cas; c'est un autre projet qui n'a pas été retenu dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Donc ça disait quoi?

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1425 Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Ça disait quoi, ces études de cas là? Est-ce que ça disait qu'une petite municipalité pouvait être démunie par rapport à d'autres?

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

C'était le sentiment qui était parfois partagé par les gens.

1435 Par contre, depuis, il y a énormément de choses qui se sont placées au Québec. C'est-à-dire qu'il y a énormément de guides d'accompagnement qui ont été produits par les ministères, il y a d'autres guides qui ont été produits par d'autres organismes, on les mentionne, notamment par certains organismes du Bas-Saint-Laurent.

1440 Donc le deuxième appel d'offres a été l'occasion pour les acteurs du développement éolien de faire apparaître un certain nombre de pièces qui n'existaient pas ou qui n'aidaient pas, en fait qui favorisent maintenant la décision, qui étaient peu ou pas présents lors des premiers appels d'offres ou encore des appels à projets de gré à gré, comme on a pu voir dans le Bas-Saint-Laurent dans les dernières années.

1445 Nous, on constate qu'il y a une amélioration du cadre dans lequel ces projets-là évoluent et que l'information est de mieux en mieux véhiculée.

Est-ce qu'il y a encore place à amélioration, sûrement, mais on voit une amélioration notable par rapport aux premiers projets éoliens.

1450

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'une petite municipalité aurait pu communiquer avec vous pour obtenir plus de support?

1455

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

Plusieurs l'ont fait, oui. Des MRC, des municipalités dans les Appalaches, des municipalités dans Montmagny, dans la Nouvelle-Beauce ou dans Bellechasse, j'ai fait des présentations moi-même auprès de citoyens dans les municipalités.

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la municipalité de Kinnear's Mills l'a fait?

1465

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

Non. On n'a pas été invités par les gens de Kinnear's Mills ou en fait par le maire de Kinnear's Mills à faire une présentation chez lui.

1470

Cette possibilité-là a été offerte à l'ensemble des élus qu'on a rencontrés lorsqu'on faisait les présentations devant les conseils des maires. Donc l'invitation a été lancée au moment où j'ai présenté devant la MRC des Appalaches.

1475

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, je vais revenir. Je vais passer la parole à monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1480

Dans votre mémoire, vous faites mention, vous dites que la résistante ou l'opposition de certains citoyens découle entre autres de plusieurs facteurs, dont vous dites par exemple la question des impacts et également la question du processus de planification.

1485

Est-ce que ces éléments-là, ce sont ceux qui sont en fait ceux à l'origine des oppositions qu'on entend depuis quelques jours ici? Est-ce que ça peut être ce genre d'éléments là, donc la question des impacts, la question aussi de la planification qui sont source de problèmes à Kinnear's Mills?

1490 **PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

Je dirais, la réponse, tout est une question d'interprétation et d'impression.

1495 Mais ce qu'on constate, nous, il y a pas un groupe de citoyens qui jalouse un autre groupe de citoyens parce qu'eux ont des avantages directs.

L'opposition ou la mécompréhension d'un tel projet est un phénomène plus complexe que ça. Donc ça tient à la qualité de l'information, à l'analyse que chacun se fait des impacts environnementaux et de comment les décisions sont prises.

1500 Sur ces trois (3) points-là, à notre avis, nous, on considère qu'il y a une amélioration de la qualité de l'information transmise, de l'équité du processus et de la qualité des études d'impact.

1505 Encore là, on n'est pas devant une situation parfaite, mais si on compare avec les autres projets éoliens qui ont pu se développer au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, si on regarde les recommandations que le BAPE avaient produites pour l'ensemble de ces projets-là, on remarque qu'il y a un certain nombre de recommandations qui sont appliquées avant même la fin du projet ici, notamment la publication des études d'impact par le promoteur avant ou au moment de les transmettre au ministère. C'était des recommandations que des BAPE avant vous avaient faites dans les projets du Bas-Saint-Laurent.

1510 Ce genre d'initiative là permet d'amener de l'information plus rapidement auprès des organisations et des citoyens, et ça favorise, du moins ça permet aux gens de réagir à l'étape de planification du projet et non pas après coup.

1515 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que selon vous, il y a beaucoup d'améliorations à apporter au guide actuel?

1520 Ce qu'on a actuellement, bon, on a beaucoup de guides, mais beaucoup de guides qui s'appliquent à des terres, qui ont été élaborés pour des terres publiques la plupart du temps; dans une situation de terres privées comme on vit actuellement, est-ce qu'il y a des éléments particuliers que les guides devraient prendre en compte, étant donné que c'est des terres privées?

1525 **PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

Notre guide à nous s'adressait aux élus en général, donc il y avait des études de cas en terres publiques et en terres privées.

1530

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc vous aviez les deux (2) dans ce guide-là?

1535 **PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

Les deux (2) aspects sont abordés.

1540 Il est clair que ce qu'on préconisait toujours, nous, c'est qu'il y ait des comités de concertation locale qui s'intéressent au projet et que l'ensemble des parties prenantes au projet puissent exprimer leur opinion, et que ces comités-là puissent interagir à la fois avec les élus mais aussi avec les promoteurs pour faire évoluer le projet, pour qu'il soit un meilleur projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

1545

Vous parlez de comités, justement, je pense que vous avez un avis à ce sujet-là. Excusez-moi, je vais me retrouver dans mes notes!

Il y a pas un comité de suivi que vous proposez dans un avis?

1550

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

À la page 15!

1555 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1560 À la page 15, le dernier avis. Vous parlez à ce moment-là d'un comité issu d'organisations locales et régionales, en plus des représentants du promoteur et des municipalités, est-ce que vous voyez une place pour le citoyen résident dans ce comité-là ou ça demeure un comité avec des élus ou avec des organisations déjà établies?

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1565 Par définition, les élus représentent déjà les citoyens dans de tels comités, donc c'est le principe de notre fonctionnement.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, c'est par le fait que l'élu...

1570

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1575 Est démocratique. On pourrait imaginer d'autres modèles plus participatifs où on sollicite des comités aviseurs, et ça existe sur les comités qui existent même au sein des municipalités, donc où il y a des citoyens qui peuvent amener une opinion propre. Donc c'est pas impossible d'adjoindre ce type de paroles là au sein d'un comité.

1580 Nous, ce qu'on préconise, c'est que les comités soient constitués du plus grand nombre possible, il faut que ça reste gérable, on s'entend, mais de gens qui sont en mesure d'apporter un bénéfice à un tel comité et toujours dans le but d'améliorer le projet.

1585 Notre préoccupation à nous, c'est que le premier projet dans les Appalaches, qui est aussi le premier projet dans Chaudière-Appalaches, montre la voie pour les autres; donc il faut qu'il soit exemplaire à tous points de vue.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans l'avis numéro 4, vous dites que vous avez observé que la majorité des citoyens de la région a une attitude favorable au développement éolien.

1595 Vous avez mesuré ça comment? Est-ce que c'est suite à vos rencontres que vous avez observé ça?

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1600 Oui, on a observé ça en rencontrant les gens, en leur parlant. La plupart des gens, de manière spontanée et naturelle, ont une attitude favorable à l'énergie éolienne, au développement éolien.

1605 Bien sûr, il y a des gens qui ont des questions à poser sur des dimensions paysagères, des dimensions sonores, c'est tout à fait normal. C'est les deux (2) principales questions, en fait les deux (2) premières questions...

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Dans le fond, ma question, c'est: Avez-vous discuté d'un sujet comme l'iniquité entre diverses municipalités, dans le cadre de ces forums?

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1615 De l'iniquité?

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 De l'iniquité entre deux (2) municipalités, municipalités par exemple qui verraient les éoliennes et qui n'auraient pas de redevance et vice versa.

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1625 On n'a pas abordé cette question-là d'un point de vue de l'iniquité entre municipalités.

Par contre, dans le guide notamment, on prône des modèles où oui, le propriétaire terrien qui a une éolienne sur son terrain a des redevances directes, mais il faut qu'il y ait une proportion des redevances, qui sont non négligeables, qui appartiennent à l'ensemble de la collectivité qui accueille le projet.

1630 Dans le cadre où il y aurait plus qu'une municipalité touchée par ça, c'est important qu'il y ait un juste équilibre dans ces redevances collectives là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Donc c'est les redevances qui sont versées aux municipalités, directement aux municipalités?

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1640 Exact.

PAR M. LAURENT LAMPRON:

1645 Et j'ajouterais que le lieu d'arbitrage demeure la MRC. Le lieu d'arbitrage demeure le Conseil des maires où ce genre de discussions là doit définitivement avoir lieu. C'est là où cette préoccupation doit être à la fois partagée et résolue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1650 Si la MRC définit un encadrement quelconque, j'imagine?

PAR M. LAURENT LAMPRON:

1655 Bien, à partir du moment où deux (2) municipalités sont en cause et deux (2) conseils municipaux sont en cause, par notre système de gouvernance régionale, s'inscrit dans le cadre à ce moment-là des municipalités régionales de comté, et c'est là où ça doit se passer, à mon sens.

1660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Toujours sur l'iniquité, est-ce que dans le cadre de vos discussions, il y avait des citoyens qui avaient une source d'iniquité du fait que l'éolienne était aussi proche sur son terrain, mais qui recevaient pas de compensation? Est-ce que ça a été abordé?

1665

PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:

1670 Il y a deux (2) cas de figure. Il y a le citoyen qui aurait accepté une éolienne sur son terrain, qui en a pas eu pour toutes sortes de considérations techniques ou environnementales, qui pourrait recevoir des redevances de nature collective, parce qu'il est dans la zone d'étude et qu'il avait accepté de contribuer au projet sans recevoir une éolienne, il a peut-être un bout de terrain, un bout de chemin d'accès ou peu importe.

1675 Puis il y a l'autre cas de figure du citoyen qui d'emblée s'est exclu du projet en refusant de signer par exemple une option pour faire partie de la zone d'étude, qui lui généralement ne reçoit pas de redevances directes. Donc il y a une forme d'iniquité.

1680 Par contre, généralement, la municipalité va recevoir des redevances pour accueillir le projet.

1685 Ces questions-là d'équité et d'iniquité ont pas été abordées directement par les citoyens lorsqu'ils nous questionnaient; les gens étaient beaucoup plus préoccupés par les impacts environnementaux directs. Donc oui, les gens ont des appréhensions à être proches d'une éolienne et d'une habitation, mais à ma connaissance, la dimension inéquitable s'est pas souvent prononcée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 À votre avis numéro 7, vous dites:

1695 "La CRÉ est d'avis que l'ensemble du processus d'évaluation environnementale et les consultations menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet d'aménagement du Parc Des Moulins permettent de garantir l'équité du processus décisionnel."

J'aimerais que vous m'expliquiez ça un peu, qu'est-ce que l'équité du processus décisionnel?

PAR M. LAURENT LAMPRON:

1700

Le processus décisionnel, bien sûr, tient lieu au modèle de gouvernance dont on parlait tantôt, c'est-à-dire le contrôle local, le contrôle qui permet à la fois une collaboration entre le promoteur, les municipalités concernées, les trois (3) municipalités concernées, ainsi que des représentants du milieu, on vient d'en discuter.

1705

Et l'équité, bien, c'est la façon d'en arriver à une décision qui convienne à tout le monde, dans le respect des intérêts corporatifs, municipaux, individuels de la société civile.

1710

Et bien sûr, on compte sur vos recommandations pour aider à mettre en place certaines balises de ce côté-là.

On vous retourne un peu le ballon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Bien, c'est ça. Dans le fond, ma question, c'est sûr, quand on dit que le BAPE pourrait nous éclairer sur telle et telle chose, c'est comme si on refile un peu une responsabilité, c'est comme si on refuse de prendre une responsabilité.

1720

PAR M. LAURENT LAMPRON:

Monsieur Vaillancourt vient de mentionner que le BAPE a, dans le passé, fait progresser certaines problématiques associées à la mise en place de parcs éoliens. On vient de donner un exemple du Bas-Saint-Laurent ou de certaines situations, certaines problématiques au Bas-Saint-Laurent qui servent maintenant aux nouveaux projets.

1725

Alors pour nous, le processus décisionnel et l'équité dans le processus décisionnel, c'est une préoccupation, on vous la communique. Bon, on peut certainement discuter très longtemps à quoi ça pourrait ressembler, mais on a placé les éléments du casse-tête en place, c'est-à-dire le promoteur, les autorités municipales, les représentants citoyens, les représentants de société civile et d'organisations, bon maintenant, comment s'assurer d'un équilibre, d'une équité dans tout ce processus-là! Bien, on est au niveau de cette réflexion-là actuellement.

1730

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

Bien, dans le fond, je vais tourner la question autrement! Est-ce que selon vous, une municipalité qui attendrait le verdict du BAPE – bien là, je veux pas dire d'opinion! Comment je pourrais retourner ma question sans prendre d'opinion!

PAR M. LAURENT LAMPRON:

1740

Regardez, on est dans un contexte où ici, on a un investisseur du secteur privé qui a des intérêts privés, qui a des objectifs corporatifs, puis c'est bien correct, on accepte ça, on comprend ça et on le partage tout à fait, on ne remet pas ça du tout en question, dans un contexte où, pour permettre justement l'acceptabilité sociale, le promoteur privé doit comprendre et accepter qu'une

1745

intervention municipale est absolument nécessaire, qu'une participation et une contribution citoyennes est absolument nécessaire et également une participation et une contribution de représentants de la société civile par des groupes organisés, des associations ou des chambres de commerce ou autres.

1750

Alors donc, on a là les éléments d'un casse-tête et l'idée, c'est de faire en sorte que tout ça fonctionne et fonctionne correctement.

1755

Comme monsieur Vaillancourt le disait, à partir d'expériences qu'on vivra ici, vous comprenez notre préoccupation de transposer un peu ce qui se vivra ailleurs sur le territoire.

1760

Alors donc, dans ce contexte-là, avec tous les éléments dont on parle, de la propriété privée, de l'intervention municipale, de la participation citoyenne et de la participation de groupes organisés, exemple chambres de commerce ou de comités dont on a entendu parler cet après-midi, bien, ces quatre (4) partenaires-là sont quatre (4) partenaires indissociables dans la réalisation et le succès d'un tel projet.

1765

Alors pour nous, il s'agit de trouver l'élément ou le facteur clé qui fera en sorte que et la période de construction et d'implantation et d'exploitation par la suite sera un succès et sera au meilleur des intérêts de tout ce monde-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

1770

Merci beaucoup monsieur Lampron, monsieur Vaillancourt.

MOT DE LA FIN

1775

PAR LE PRÉSIDENT:

Ceci met fin à la séance, à notre deuxième séance.

1780 Par contre si des personnes qui étaient inscrites ce soir ou demain sont présentes dans la
salle et seraient intéressées à se faire entendre, je les accepterais. Est-ce qu'il y en a dans la
salle? Non.

Est-ce qu'il y a des droits de rectification?

1785 Alors donc je vous donne rendez-vous ce soir. N'oubliez pas que nous allons reprendre
nos travaux à compter de sept heures (7 h). Merci beaucoup.

1790 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 6 OCTOBRE 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

1795 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

1800